LE QUOTIDIEN DU MEDECIN

N° 7627
LUNDI 8 NOVEMBRE 2004

EPIDEMIES HIVERNALES
L'AP-HP s'organise pour faire face
PAGE 4

INFECTIONS A HPV
Le virus est éliminé le plus souvent en trois ans
PAGE 12

TELETHON 2004
Toujours plus pour la recherche
PAGE 21

Numerus clausus : + 11,7 % en 2005

Six mille deux cents étudiants seront admis, en 2005, à la fin de leur Pcem 1, à poursuivre leurs études de médecine. Soit une hausse de 11,7 % par rapport à l'année précédente. Un mouvement attendu et prévu puisque les ministres de l'Education nationale et de la Santé l'avaient annoncé ces derniers mois. D'ici à deux ans, ce nombre devrait être porté à 7 000, afin de pallier le départ de nombreux médecins en retraite après 2010

PAGE 5

Le dispositif du médecin traitant mis en place le 1er janvier

Une innovation au cœur des négociations conventionnelles

NOTRE DOSSIER EN PAGES 3 ET 4

Un nouveau récepteur à la nicotine

Une cible thérapeutique éventuelle, visant spécifiquement la dépendance

PAGE 8

Les fumeuses ignorent le risque de Bpco

Selon un sondage, elles ne connaissent ni la maladie, ni les facteurs de risque

PAGE 19

PHOTO AFP

Hormone de croissance contaminée : l'attente

Pour les familles des victimes de l'hormone contaminée, l'attente se prolonge : le procès attendu depuis douze ans ne pourra pas avoir lieu avant l'été. A Lyon, un des patients bénéficie d'un traitement expérimental.

PAGE 20

L'HISTOIRE DU JOUR

Suicide et crime

Le 1er novembre, une jeune femme de 24 ans meurt sur une route d'Alsace, sa voiture encastrée dans un arbre. Elle a la clef de contact à la main et aucune trace de freinage n'est relevée. C'est un suicide, affirme son avocat. Aurore était l'une des protagonistes d'un procès en appel qui devait se dérouler le lendemain. Le prévenu, un homme de 30 ans, avait été condamné à six ans de prison pour *« administration volontaire d'une substance nuisible ayant entraîné une infirmité permanente »*, une première en France : Aurore et une autre de ses anciennes relations l'accusaient de les avoir contaminées par le VIH alors qu'il se savait séropositif. Aurore *« avait peur que la cour d'appel ne lui reconnaisse pas la qualité de victime et que le prévenu soit relaxé »*, explique son avocat. *« Double peine pour une femme contaminée »*, résume l'association Femmes positives, pour qui, en France, ce type de victimes n'est pas protégé. Ne criminalisons pas la transmission du VIH, rétorque Survivre au sida, qui regrette que des séropositifs engagent des poursuites pénales contre d'autres personnes vivant avec le VIH et redoute que cela ne nuise à la cause de la prévention. *« On ne peut pas protéger les autres, on ne peut que se protéger soi-même »*, dit-elle. Tous responsables et non coupables.

> R. C.

34e ANNEE - 21, RUE CAMILLE-DESMOULINS, 92789 ISSY-LES-MOULINEAUX CEDEX 9 - TEL. : 01. 73. 28. 12. 70 - http://www.quotimed.com - ISSN 0399 - 2659 - CPPAP 0407 T 81257